

SERVICE D'INSPECTION ET CERTIFICATION DE SYSTÈMES D'ENTREPOSAGE

Connaissez-vous les risques associés aux palettiers au sein de vos locaux?

Les palettiers mal installés, usés, surchargés, endommagés ou non certifiés rendront votre entrepôt vulnérable face aux dangers.

Votre rayonnage (racking) fait face quotidiennement à des exigences élevées, ce faisant, un affaiblissement aura un impact sur sa capacité de charge.

Cela pourrait entraîner des conséquences aussi néfastes que :

- Interruptions de travail
- Réparations coûteuses
- Marchandise endommagée
- Accidents, blessures graves et même dans certains cas, décès

Chez Pedlex, la sécurité de nos clients et de leurs employés est importante. C'est pourquoi nous vous proposons un service d'inspection et de certification pour tous vos systèmes d'entreposage, personnalisé selon vos installations et vos besoins.

Pourquoi faire inspecter et certifier vos systèmes d'entreposage ?

- Pour vous assurer qu'ils soient conformes à la Loi C-21, CSA A344 et aux autres normes
- Pour rendre votre entrepôt plus sécuritaire et ainsi protéger vos employés
- Assurer le fonctionnement optimal de vos installations existantes
- Protéger votre inventaire et ainsi garantir la longévité et l'efficacité de vos installations.

Nos experts formés selon les normes de la CNESST vous accompagneront dans l'inspection et la certification de vos installations scellée par l'Ordre des ingénieurs du Québec. Nous pourrions ensuite, évaluer avec vous les correctifs à apporter.



Loi C-21 :

Un employeur peut être reconnu coupable de la responsabilité criminelle en raison d'une « mauvaise gestion de la santé et sécurité du travail ».

Protégez-vous contre les risques, en faisant inspecter et certifier vos palettiers!

La solution ?

Notre expert en sécurité certifié ira visiter vos locaux pour examiner votre rayonnage attentivement et évaluer tout dommage.

Suivant notre liste de 30 points de contrôle, il vous avisera sur les problèmes existants ou à suivre, tels que :

- Structure de rayonnage endommagée ou mal entretenue
- Lisses surchargées
- Palettes positionnées dangereusement
- Poutres mal situées ou montées sans clips de sécurité
- Cadres de support déformés
- Dommages généraux

Ensuite, il recommandera les correctifs nécessaires détaillés.

Une fois conformes, vos installations pourront être certifiées.

Réduisez les risques d'accidents : faites certifier vos systèmes d'entreposage !

Même le rayonnage le plus robuste et le plus fiable pourrait facilement devenir affaibli et dangereux pour de nombreuses raisons. Les plus courantes sont un mauvais montage, une mauvaise maintenance, une surcharge, une erreur de l'opérateur ou le non-respect des instructions d'utilisation.

Faites certifier vos installations pour les rendre conformes à la loi en santé et sécurité au travail par notre partenaire, une entreprise spécialisée dans le domaine d'ingénierie d'entreposage industriel détenant plus de 20 ans d'expérience !

À quelle fréquence faire une inspection ?

Nos experts recommandent de faire inspecter votre rayonnage suite à son installation, et ensuite chaque année ou plus selon votre utilisation et besoin.

L'excellence est une de nos valeurs

C'est pourquoi nous offrons ces services pour nos clients qui sont encore plus importants dans les environnements de travail complexes. Profitez de notre offre et parlez-en avec votre représentant Pedlex pour faire inspecter vos installations.

Soyez au courant des besoins de maintenance de vos palettiers grâce aux inspections et certifications effectuées par nos experts d'entreposage. Ces services s'ajoutent à notre grande expertise de vous fournir des systèmes de rangement et d'entreposage ergonomiques et bien entendu, sécuritaires !

Consulter nos annexes sur les normes de la CNESST concernant les palettiers :

 [Guide de prévention de la CSST](#)  [Article CNESST - La sécurité des palettiers](#)